

RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00789

Numéro SIREN : 899 586 507

Nom ou dénomination : 1985 DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 17/01/2023 sous le numéro de dépôt 297

1985 DISTRIBUTION

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 985,00 €

Siège social : 8 Impasse JOLIVET

17000 LA ROCHELLE

899 586 507 RCS LA ROCHELLE

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le trente décembre, à dix-huit heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président.

Monsieur Emmanuel BOUHERET préside la séance en qualité de président de la société.

Le président constate que les associés présents possèdent les 3 970 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, et le compte de résultat de l'exercice clos le 30 juin 2021,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.


L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Questions diverses

Monsieur le président donne lecture.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Certifié conforme
le Président 

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 juin 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2021, s'élevant à 5 772,34 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 5 772.34 €

- Une somme de 288.62 €

représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",

- Une somme de 5 483.72 €

affectée, pour solde, au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, depuis la constitution de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.


Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et les associés.

Désignation de l'entreprise SAS 1985 DISTRIBUTION			Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise 8 Im passe Jolivet			17000 LA ROCHELLE		
SIRET			8 9 9 5 8 6 5 0 7 0 0 0 1 9		
Durée de l'exercice en nombre de mois *			2		
Durée de l'exercice précédent *					
			Exercice N clos le		
			30062021		
			Exercice N-1 clos le		
ACTIF			Net		
			3		
			Net		
			4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* 010		012		
	incorporelles { Autres* 014		016		
	Immobilisations corporelles* 028		030		
	Immobilisations financières* (1) 040		042		
	Total I (5) 044		048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production * 050		052	
		Marchandises * 060	2 402	062	2 402
	Avances et acomptes versés sur commandes 064		066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * 068	17 429	070	17 429	
		Autres * (3) 072		074	
	Valeurs mobilières de placement 080		082		
	Disponibilités 084	11 364	086	11 364	
	Charges constatées d'avance * 092		094		
	Total II 096	31 195	098	31 195	
	Total général (I + II) 110	31 195	112	31 195	
PASSIF			Exercice N NET 1		
			Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * 120		1 985		
	Ecart de réévaluation 124				
	Réserve légale 126				
	Réserves réglementées* 130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131				
	Report à nouveau 134				
	Résultat de l'exercice 136		5 772		
	Provisions réglementées 140				
	Total I 142		7 757		
	Provisions pour risques et charges Total II 154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164				
	Fournisseurs et comptes rattachés * 166		11 353		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169	10 000	172	12 085	
	Produits constatés d'avance 174				
Total III 176		23 438			
Total général (I + II + III) 180		31 195			
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193		(4) Dont dettes à plus d'un an 195		
	(2) Dont créances à plus d'un an 197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Certifié conforme
Le Président



②

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 1985 DISTRIBUTION		Néant <input type="checkbox"/>	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 30062021		Exercice N-1 clos le 2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	28 039	
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215	214		
		217	218		
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	28 039	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	23 416	
	Variation de stock (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240	(2 402)	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	166	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244		
	Rémunérations du personnel *		250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252		
	Dotations aux amortissements *		254		
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259	262		
260					
Total des charges d'exploitation (II)			264	21 180	
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	6 859	
PRODUITS ET CHARGES D'YVENS	Produits financiers (III)		280		
	Produits exceptionnels (IV)		290		
	Charges financières (V)		294		
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) }	347	300		
		348			
Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	1 087		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	5 772	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	5 772
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	1 087	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986			
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989			
	Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991			
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992			
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345			
	Investissements outre-mer	344			
	Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)	993			
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987			
Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127				
dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	352	6 859	354
		Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	370	6 859	372
		Déficit col. 2			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.